Ateliers participatifs Bilan du SAR et son SMVM à mi-parcours

Rencontre avec les élus

Mars 2019

Avancement du bilan

Phase 1 : Cadrage et collecte des informations

Groupes de travail thématiques avec les services de la Région Novembre 2018

- Entretiens avec les communes (29 communes rencontrées)
 - Janvier à mars 2019

Entretiens avec des personnes ressources (21 entretiens)

Novembre et février

- Constat : les communes et les acteurs institutionnels se sont mobilisés de manière importante pour répondre à la demande de bilan-évaluation
- ► 1èrs éléments d'analyse se dégagent déjà (→ l'analyse globale à l'issue de cette semaine de réunions de bilan) sur le niveau de connaissance & appropriation du SAR –SMVM, de points forts / points faibles, par exemple :
 - Appropriation et connaissance du SAR plutôt inégale (par ex. avec la rotation des responsables sur certains postes, le SAR méconnu des nouveaux arrivants)
 - Un document complexe, le guide d'aide à son application est arrivé tard (Document du CAUE)
 - La stratégie du SAR n'a pas été réalisée ou du moins en totalité car les projets n'étaient pas adossés à un programme d'investissement,
 - Le SAR est effectivement perçu comme un document de cadrage pour les documents d'urbanisme, jugé parfois trop contraignant

Nos interlocuteurs on dit ...

Exemples d'avis collectés lors des entretiens (appréciations générales sur le document et sa mise en œuvre)

Points forts	Points faibles
« Le SAR et le SMVM sont les seuls documents à avoir une portée stratégique globale, y compris économique »	Un document complexe, le guide d'aide à son application est arrivé tard (Document 2017)
« Les communes et les bureaux d'étude connaissent très bien le SAR /documents d'urbanisme »	Méconnaissance, oubli : « Clairement, depuis 2015, au comité de pilotage de la PPE (énergie), il n'a pas été évoqué le SAR »
« Pour les projets sur le littoral, le SAR est un levier » ; mais «Il pourrait être plus programmatique »	Des enjeux insuffisamment traités : « eau potable, assainissement, changement climatique et risques »
« Le projet OCEAN d'aménagement des plages, d'un point de vue touristique, porte la retranscription du SMVM »	Le SAR est contraignant pour l'urbanisation. Certaines règles sont source de difficultés : répartition des espaces ruraux de développement dans les zonages de PLU ; principe de compensation / urbanisation d'espaces agricoles
Le SAR et le SMVM ont contribué à préserver des espaces naturels, et des espaces agricoles grâce aux 50000 ha « sanctuarisés »	Le SAR n'insiste pas assez sur le nécessaire rééquilibrage de l'offre touristique Les projets listés au SMVM trop précis : ceux qui n'étaient pas prévus ne sont pas réalisables dans les espaces proches du rivage

Au cours de la semaine, des ateliers d'analyse sur tous les objectifs du SAR et du SMVM, vont permettre de préciser le bilan de la mise en œuvre du document

Synthèse des principales remarques par thématiques

LA VOLONTE D'OPTIMISER LE CAPITAL ECOLOGIQUE DE LA GUADELOUPE POUR UN ENVIRONNEMENT PROTEGE

- 1) La protection des espaces naturels remarquables
- La préservation des espaces naturels banals
- 3) La gestion des pollutions : déchets, assainissement
- 4) L'utilisation optimisée des ressources naturelles
- 5) La prévention des risques

Quelques éléments de bilan :

- ✓ Les espaces de protection forte ont été plutôt bien respectés
- ✓ La Charte du Parc National approuvée en 2014 avec16 communes adhérentes
- ✓ A Rivière Sens, l'extension de la carrière a eu lieu, 1èr projet sur lequel des mesures compensatoires financières ont été mises en place
- ✓ L'ensemble des équipements de traitement des déchets n'ont pas été réalisés, mais une unité de traitement à La Jaula (déchets électroniques, verre et fer)
- La politique de développement des énergies renouvelables a bien avancé avec des indicateurs de résultat significatifs
- Les enjeux d'assainissement restent prégnants et l'enjeu de performance des réseaux d'eau potable est aggravé et a nécessité les programmes importants d'investissement du plan 'Eau Dom'
- ✓ Un enjeu qui n'était pas présent en 2010, les sargasses, devient très important

UNE ORGANISATION PLUS EQUITABLE DU TERRITOIRE

- 6) Maintenir les équilibres entres les espaces agricoles, urbains, naturels
- 7) Développer l'urbanisation en densifiant et en continuité de l'existant
- 8) Clarifier la vocation des espaces ruraux de développement
- 9) Conforter la capitale caribéenne dans un rayonnement régional
- 10) Favoriser l'organisation de territoires de développement, attractifs et dynamiques
- 11) Développer des transports collectifs, facteurs d'équité entre les territoires

Quelques éléments de bilan :

- Les espaces agricoles «sanctuarisés » (50 000 ha) ont été globalement préservés, mais l'urbanisation s'est réalisée au-delà des espaces à urbaniser prévus au SAR
- Concernant les espaces ruraux de développement, la notion de compensation a été le plus souvent commentée comme un obstacle pour les projets d'urbanisation
- L'examen du PLU en CDPENAF a été vu par les communes comme un obstacle
- Le rééquilibrage du territoire n'a pas eu lieu, au contraire une concentration accrue
- Le SAR n'est pas vu comme un obstacle aux projets, mais certains projets qui ont vu le jour n'étaient pas prévus, tandis que d'autres, prévus par le SAR n'ont pas été réalisés : difficulté pour un document de planification à moyen-long terme de bien anticiper
- Le projet majeur de transport collectif central (TCSP) a été remis en question car très couteux, mais le problème de saturation du réseau routier est jugé très pénalisant

L'INNOVATION, L'OUVERTURE ET L'AUTONOMIE POUR UNE ECONOMIE GUADELOUPEENNE COMPETITIVE

- Mieux utiliser l'économie de la connaissance
- 13) Diversifier et valoriser l'agriculture et la pêche
- 14) Renouveler l'offre du tourisme
- 15) Renforcer les commerces et les services
- Développer les zones d'activité réparties sur les territoires de projet et améliorer celle de Jarry
- 17) Développer et mieux organiser les activités portuaires

Quelques éléments de bilan :

- Réhabilitation du pôle universitaire Camp Jacob à Saint-Claude
- Les orientations touristiques du SAR n'ont pas réellement servi de guide aux projets touristiques, il est constaté une évolution vers le tourisme culturel (création du MACTE) mais des projets ayant trait au nautisme se réalisent (HLP)
- Les zones d'activités prévues au SAR sont aménagées ou en cours, mais leur vocation est différente de ce qui était prévu (plus souvent mixtes services- commerces que spécialisées Economie)